



Suivi des dépenses : deuxième trimestre de 2013-2014

Ottawa, Canada
Original : 14 janvier 2014
Mise à jour : 6 février 2014*
www.pbo-dpb.gc.ca

Principaux points de la présente note

- La présente note examine en détail les dépenses fédérales des six premiers mois de l'exercice 2013-2014.
- Par rapport à la période précédente en 2012-2013, les dépenses totales ont augmenté de 2,2 milliards de dollars, atteignant 124,6 milliards de dollars (augmentation de 1,8 %). Ces résultats agrégés correspondent aux prévisions de la croissance des dépenses indiquées dans la Mise à jour des projections économiques et budgétaires de novembre 2013. Les dépenses de programme directes se sont également accrues, de 500 millions de dollars, soit une augmentation de 1,2 % en un an.
 - La hausse des dépenses de programme directes a ralenti comparativement aux années passées et elle devrait se stabiliser, car le gouvernement entend réduire ses dépenses directes de 9,1 milliards de dollars au cours de l'exercice et de 13,7 milliards de dollars d'ici 2017-2018.
 - Si toutes les économies prévues sont réalisées en 2017-2018, les dépenses de programme directes en tant que composante des dépenses de programme totales seraient réduites au plus bas niveau depuis 1998-1999 et représenteraient la plus petite part du PIB nominal depuis 2001-2002.
- Le DPB n'a pas encore reçu, de la part des ministères et organismes fédéraux, les données complètes sur les niveaux de service, qui sont nécessaires à l'évaluation de la viabilité financière des compressions prévues dans le budget de 2012. Près de 40 % des résultats des programmes en 2012-2013 ne peuvent être évalués à cause des changements apportés en cours d'année aux objectifs, des données incomplètes ou d'éléments probants insuffisants.
- Au sein de chacun des programmes, l'augmentation la plus marquée touche l'activité de programme Gestion des urgences de Sécurité publique Canada, dont les dépenses sont passées de 60 à 230 millions de dollars au cours des six premiers mois de 2013-2014 (280 %). Cette augmentation reflète les contributions reliées à l'obligation fédérale d'aide aux sinistrés (4,1 milliards de dollars) par suite d'inondations et de tempêtes de pluie en 2011 et jusqu'en 2013.

Préparé par : Tejas Aivalli, Duncan MacDonald et Trevor Shaw*

* Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Mostafa Askari (mostafa.askari@parl.gc.ca).

1 Contexte

Le mandat que la loi confère au directeur parlementaire du budget (DPB) consiste à « fournir au Sénat et à la Chambre des communes, de façon indépendante, des analyses de la situation financière du pays, des prévisions budgétaires du gouvernement et des tendances de l'économie nationale¹ ».

Conformément à ce mandat, le DPB analyse de façon continue les modifications apportées aux autorisations de dépenser des ministères et des organismes qui sont présentées dans les budgets des dépenses (autorisations accordées par le Parlement) et suit l'évolution des dépenses effectuées au cours de l'exercice sur les crédits accordés².

Ce cadre de suivi permet au DPB de mettre en lumière les éléments importants pour les parlementaires lorsqu'ils examinent les révisions des autorisations de dépenser proposées par le gouvernement; il permet aussi d'évaluer la mise en œuvre du budget de 2013.

2 Faits saillants depuis le début de l'exercice de 2013-2014

Les dépenses totales engagées au cours des six premiers mois de 2013-2014 s'établissaient à 124,6 milliards de dollars, soit une augmentation de 2,2 milliards de dollars en un an (1,8 %) (figure 2-1). La part des autorisations budgétaires totales utilisées est demeurée stable, environ 48 % (à peu près la moitié du budget total a été dépensée au cours du premier semestre de l'année).

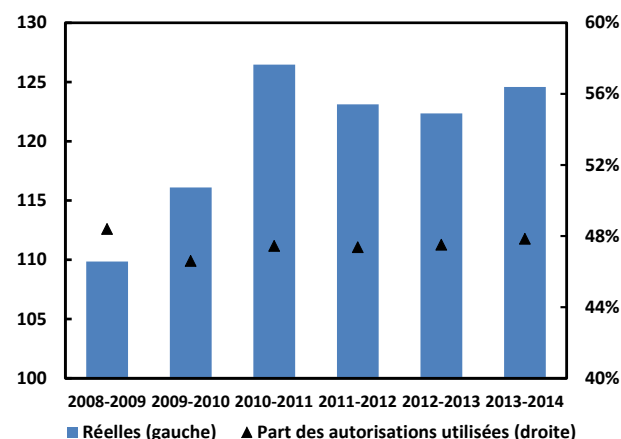
Les dépenses fédérales se répartissent en quatre catégories : les principaux transferts aux particuliers, les principaux transferts à d'autres ordres de gouvernement, les frais de service de la dette et les dépenses de programme directes (figure 2-2).

Au cours des six premiers mois de 2013-2014, les dépenses ont surtout augmenté dans les trois premières catégories, lesquelles sont de nature législative et suivent principalement l'évolution des variables économiques (p. ex. l'inflation).

Figure 2-1

Dépenses totales des six premiers mois de l'exercice

En milliards de dollars



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget, gouvernement du Canada.

Figure 2-2

Composition des dépenses fédérales totales : six premiers mois de l'exercice

En milliards de dollars

	2013-2014	2012-2013	\$ a/a	% a/a
Total	124,6	122,4	2,2	1,8%
Dépenses de programme directes	44,6	44,0	0,5	1,2%
Transferts aux particuliers	36,3	35,5	0,8	2,3%
Autres ordres de gouvernement	30,3	29,6	0,8	2,5%
Frais de service de la dette	13,4	13,2	0,1	0,9%

Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget, gouvernement du Canada.

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement exacts.

¹ <http://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/P-1.PDF>, consulté en janvier 2014.

² Un aperçu de la méthodologie employée par le DPB est inclus dans une note d'information complémentaire, *Guide de méthodologie pour le suivi des dépenses*, http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/Publications/Expenditure_Monitor_Guide_FR.pdf, consulté en janvier 2014.

Le DPB concentre donc son analyse sur les dépenses de programme directes, c'est-à-dire une catégorie de dépenses discrétionnaires visée par les récentes mesures de restriction du gouvernement.

Dépenses de programme directes

Les dépenses de programme directes (DPD) comprennent les dépenses de fonctionnement et les dépenses en immobilisations des ministères et des organismes, ainsi que d'autres programmes de paiement de transfert (p. ex. programmes de soutien agricole) et les paiements aux sociétés d'État.

Selon les estimations établies jusqu'ici par le gouvernement, les DPD devraient diminuer de 3,4 milliards de dollars en 2013-2014 par rapport aux niveaux de 2012-2013 (3,2 %); il s'agit de la quatrième année consécutive depuis 2010-2011 où les dépenses sont réduites³. Toutefois, au cours des six premiers mois de 2013-2014, les DPD ont été de 0,5 milliard de dollars plus élevées (1,2 %) par rapport à la même période en 2012-2013 (figure 2-3).⁴

³ Au moment de la publication, les estimations les plus récentes du gouvernement se trouvaient dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2013-2014. Ce n'est qu'en décembre 2013 que le projet de loi de crédits correspondant a été approuvé.

⁴ Pour une analyse approfondie des projections budgétaires, veuillez consulter le document intitulé Perspectives révisées du DPB et évaluation de la Mise à jour des projections économiques et budgétaires 2013, http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/Revised_EFOU_2013_fr.pdf, consulté en janvier 2014.

⁵ Les catégories de dépenses opérationnelles ciblées comprennent les dépenses relatives au personnel et celles qui touchent les services administratifs; ces dépenses peuvent être mesurées à l'aide de données sur les dépenses du gouvernement en cours et en fin d'année et de données sur l'emploi. Les rapports ministériels sur le rendement des ministères et des organismes font état des normes de service.

⁶ Les chiffres concernant les réductions cumulatives ne comprennent pas les révisions à la hausse des crédits inutilisés au titre des dépenses ministérielles, comme il l'est indiqué en détail dans le budget de 2013 et dans la Mise à jour des projections économiques et budgétaires de 2013.

⁷ Taux de croissance mesurés respectivement à partir des niveaux de 2000-2001 et 2008-2009 servant de mesures de base.

Figure 2-3

Composition des dépenses de programme directes : six premiers mois de l'exercice

En milliards de dollars

	2013-2014	2012-2013	\$ a/a	% a/a
Dépenses de programme directes	44,6	44,0	0,5	1,2%
Fonctionnement	24,6	24,4	0,2	0,8 %
Immobilisations	1,8	1,6	0,2	10,0 %
Autres paiements de transfert	15,1	14,8	0,3	2,1 %
Paiements aux sociétés d'État	3,0	3,1	-0,1	-2,2 %

Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget, gouvernement du Canada.

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement exacts.

Encadré 2-4

Réduction des dépenses de programme directes

Les récentes mesures de réduction des dépenses du gouvernement visent les dépenses de programme directes; les quatre derniers budgets fédéraux consécutifs prévoyaient de nouvelles mesures de réduction des DPD. Les récentes mesures de réduction des DPD du gouvernement visent « à hausser l'efficacité des activités gouvernementales tout en préservant les programmes et les services fondamentaux⁵ ». Selon les projections du gouvernement, ces mesures devraient déboucher sur des économies annuelles de 9,1 milliards de dollars en 2013-2014 et sur des économies annuelles de 13,7 milliards de dollars en 2017-2018 (annexe A)⁶.

En 2017-2018, l'impact cumulatif des mesures de réduction des dépenses prévues dans les budgets de 2010 à 2013 devrait se traduire par une baisse de 10 % des dépenses de programme directes dans l'ensemble du gouvernement.

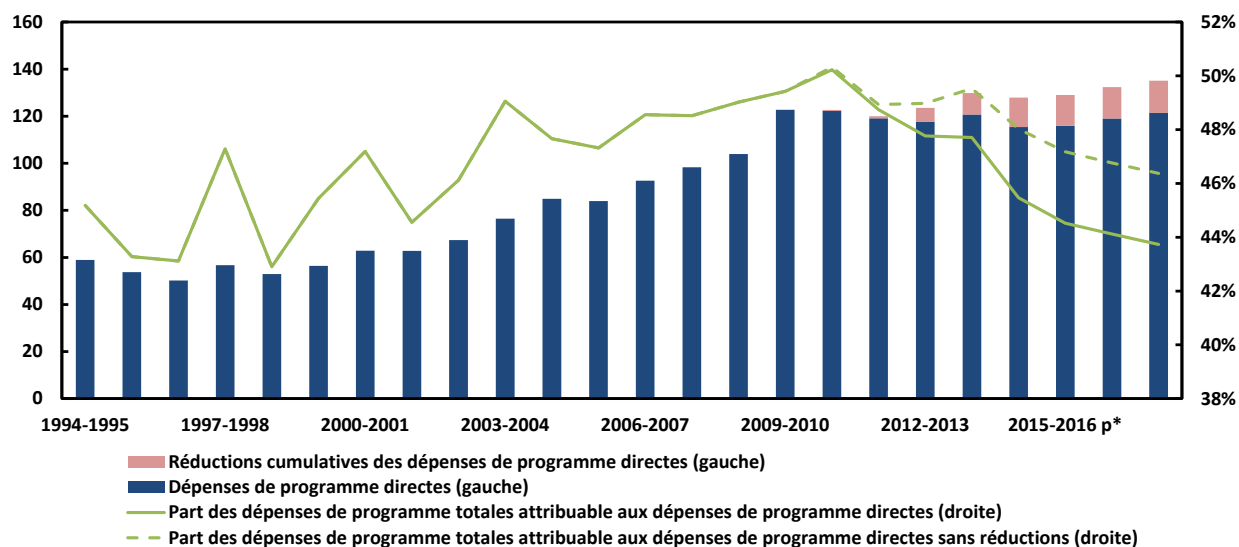
Les dépenses de programme directes ont progressé au taux annuel moyen de 6 % tout au long de la période allant de 2000-2001 à 2008-2009. Le taux de croissance des dépenses prévues serait ramené à 2,2 % par année jusqu'en 2017-2018⁷. Sans ces mesures de réduction combinées, les dépenses de programme directes auraient progressé au taux annuel moyen de 3,4 % par rapport aux niveaux de 2008-2009 (figure 2-5)⁷.

Si toutes les économies prévues sont réalisées en 2017-2018, les dépenses de programme directes en tant que composante des dépenses de programme totales seraient réduites au plus bas niveau depuis 1998-1999 et représenteraient la plus petite part du PIB nominal depuis 2001-2002.

Figure 2-5

Dépenses de programme directes

En milliards de dollars (gauche), pour cent (droite)



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget, gouvernement du Canada.

Remarque : Pour faciliter la comparaison, les dépenses de programme directes et les dépenses de programme totales engagées avant 2012-2013 ont été redéfinies pour tenir compte des changements apportés en 2012-2013 sur le plan de la comptabilisation. Certains crédits d'impôt qui étaient auparavant comptabilisés en tant que réductions des recettes fiscales font maintenant partie des dépenses de programme directes et s'accompagnent d'une augmentation équivalente et compensatoire des recettes gouvernementales.

Personnel

Au cours des six premiers mois de 2013-2014, les dépenses relatives au personnel sont demeurées inchangées d'une année à l'autre⁸. Bien que les compressions cumulatives des DPD se soient traduites par l'abolition de plus de 20 000 postes d'équivalents temps plein depuis mars 2010, les économies ont été neutralisées par les augmentations de salaire prévues dans les conventions collectives et par des paiements ponctuels liés à l'élimination des indemnités de départ (figure 2-6)^{9, 10}.

⁸ Les données sont tirées des rapports financiers trimestriels des ministères.

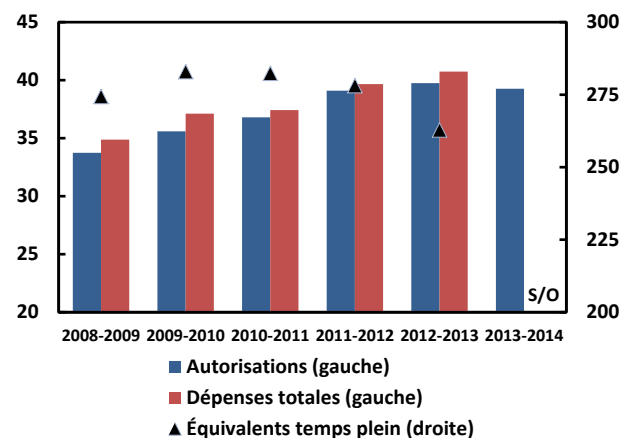
⁹ <http://www.tbs-sct.gc.ca/res/stats/ssen-ane-fra.asp>, consulté en janvier 2014.

¹⁰ Dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2013-2014, des crédits de 955 millions de dollars ont été accordés au Secrétariat du Conseil du Trésor pour qu'il rembourse les ministères, organismes et sociétés d'État après l'élimination des indemnités de départ en cas de

Figure 2-6

Dépenses en personnel

En milliards de dollars (gauche), ETP (droite)



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget, gouvernement du Canada.

départ volontaire, <http://www.tbs-sct.gc.ca/media/nr-cp/2013/1107-fra.asp>, consulté en janvier 2014.

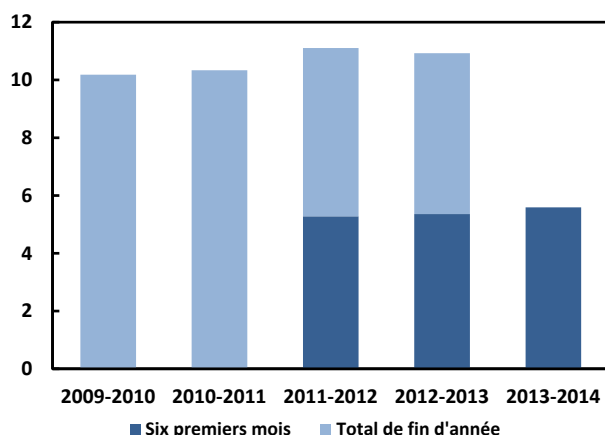
Services internes

Les récentes mesures de réduction ont également porté sur les gains d'efficacité opérationnels grâce à la modernisation et à la rationalisation des services administratifs¹¹. Les services administratifs tels les communications, la gestion financière, la gestion des ressources humaines et les technologies de l'information forment la catégorie de dépenses des services internes commune à la plupart des ministères et organismes.

Figure 2-7

Dépenses liées aux services internes du gouvernement

En milliards de dollars



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget, gouvernement du Canada.

Remarque : On ne dispose pas de données sur les dépenses en cours d'année pour les exercices antérieurs à 2011-2012. Seuls les totaux de fin d'année sont indiqués.

Par conséquent, 2012-2013 a été la première année depuis 2009-2010 où les dépenses liées aux services internes ont reculé d'une année à l'autre, soit une diminution de 2 % (figure 2-7).

Durant les six premiers mois de 2013-2014, les dépenses liées aux services internes se sont établies à 5,6 milliards de dollars, une hausse de

0,2 milliard de dollars (ou 4 %) d'une année à l'autre¹².

Dans certaines entités gouvernementales, le coût des services internes peut reculer en partie en raison de la reclassification des dépenses. En 2012-2013, l'Agence du revenu du Canada a affecté à diverses activités de programme 264 millions de dollars prévus pour les services immobiliers et l'aménagement des locaux, bien que ces dépenses aient été classifiées comme dépenses en services internes dans les années antérieures¹³.

Niveaux de service

Malgré les rondes de dépenses successives et les réductions des dépenses en personnel, les objectifs de service des ministères et des organismes fédéraux sont restés inchangés, dans l'ensemble, ces trois dernières années¹⁴. Le DPB a examiné le rendement réel à la lumière de 1 312 objectifs de rendement du gouvernement. En 2012-2013,

- 587 objectifs (deux cinquièmes) ont été atteints ou dépassés;
- 203 objectifs (un cinquième) n'ont pas été atteints;
- 522 des objectifs du gouvernement n'ont pu être évalués (deux cinquièmes), car 55 d'entre eux ont été modifiés ou éliminés au cours de l'exercice; dans le cas des 467 autres objectifs, on ne disposait pas de données quantifiables ni d'un nombre

¹² Les méthodes utilisées pour calculer les dépenses totales du gouvernement en services internes sont exposées en détail dans le document *Suivi des dépenses : troisième trimestre de 2012-2013*, http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/Expenditure_Monitor_2012-13Q3_FR.pdf, consulté en janvier 2014.

¹³ http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/Revised_EFOU_2013_fr.pdf, consulté en janvier 2014.

¹⁴ Les méthodes utilisées pour évaluer les normes de service fédérales sont exposées en détail dans le document *Suivi des dépenses : premier trimestre de 2013-2014*, http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/Revised_EFOU_2013_fr.pdf, consulté en janvier 2014.

¹¹ <http://www.budget.gc.ca/2012/plan/chap5-fra.html>, consulté en janvier 2014.

suffisant d'éléments probants pour procéder à l'évaluation¹⁵.

Encadré 2-8

Mesure des niveaux de service du gouvernement

Pour faire suite à une demande d'un parlementaire, le [DPB a demandé](#) aux ministères de lui fournir des données sur les niveaux de service, mais il ne les a pas toutes [reçues](#).

Après un renvoi de la Cour fédérale en 2012, le DPB a fait parvenir une demande d'information de suivi aux ministères et organismes visés par les compressions de 5,2 milliards de dollars du gouvernement. En outre, le personnel du DPB a également présenté des demandes d'accès à l'information en vue d'obtenir les données en question.

Le DPB n'a pas reçu de réponse officielle de la part du gouvernement expliquant pourquoi les données économiques nécessaires à l'exécution de son mandat ne lui avaient pas été fournies, mais les ministères et organismes ont fourni plusieurs raisons, notamment le fait que l'incidence des réductions des dépenses de programme faisait l'objet de documents confidentiels du Cabinet ou encore que les données demandées n'étaient pas du ressort du DPB.

Comme le gouvernement refuse de transmettre des données essentielles à l'analyse financière des réductions prévues dans le budget de 2012, le personnel du DPB a tenté d'utiliser les ressources publiques existantes. Malheureusement, ses efforts n'ont remporté qu'un succès limité. Bien que les objectifs de services collectifs du gouvernement soient exposés dans chacun des rapports sur les plans et les priorités des ministères et organismes fédéraux et que chaque organisme rend compte des résultats obtenus en fonction des objectifs dans un rapport ministériel sur le rendement à la fin de l'année, ces documents ne comportent pas de renseignements suffisamment détaillés pour qu'il soit possible de déterminer l'incidence des mesures successives de réduction des dépenses.

3 Postes individuels

Le DPB a analysé les autorisations et les activités de programme pour les six premiers mois de 2013-2014 afin de relever les plus grandes variations, en dollars absolus et en pourcentage, par rapport à la même période en 2012-2013.

Les écarts importants sont signalés dans la [section du site Web du DPB consacrée aux ressources](#). Une description complète des activités de programme du gouvernement du Canada se trouve sur le [site Web du receveur général du Canada](#).

Gestion des urgences

Les dépenses reliées à l'aide en cas de catastrophes expliquent en partie l'augmentation des DPD des six derniers mois. Les provinces et les territoires ont la responsabilité première de la gestion des urgences, mais ils peuvent demander une aide financière en vertu des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC) établis par le gouvernement du Canada, lorsque les frais d'intervention et de rétablissement dépassent leur capacité¹⁶.

En raison des inondations et des tempêtes de pluie qui se sont succédé récemment dans les Prairies du Canada, on prévoit qu'au cours des cinq prochaines années, les dépenses engagées dans le cadre du programme de gestion des urgences de Sécurité publique Canada seront six fois plus élevées (figure 3-1)¹⁷. Au cours des six premiers mois de l'année, les dépenses sont passées de 60 millions de dollars en 2012-2013 à 230 millions de dollars en 2013-2014 (augmentation de 280 %).

¹⁵ Les cotes des niveaux de service liés à certaines cibles de rendement ont été révisées le 6 février 2014. Globalement, les résultats et l'analyse restent les mêmes. Tous les chiffres ont été mis à jour en conséquence.

¹⁶ Les provinces et les territoires peuvent demander au gouvernement du Canada une aide financière en cas de catastrophe quand les dépenses admissibles dépassent 1 \$ par habitant (d'après la population des provinces et des territoires). Pour plus de renseignements, veuillez consulter : <http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/mrgnc-mngmnt/rcvr-dsstrs/dsstr-fnnci-ssstnc-rrngmnts/index-fra.aspx>, consulté en janvier 2014.

¹⁷ <http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/qtrtl-fnnci-rprt-20130930/index-fra.aspx>, consulté en janvier 2014.

En ce qui touche ces catastrophes, la responsabilité du gouvernement fédéral est évaluée à 4,1 milliards de dollars, somme qui sera versée aux provinces et aux territoires au cours de la prochaine décennie, comme l'a indiqué le gouvernement¹⁸.

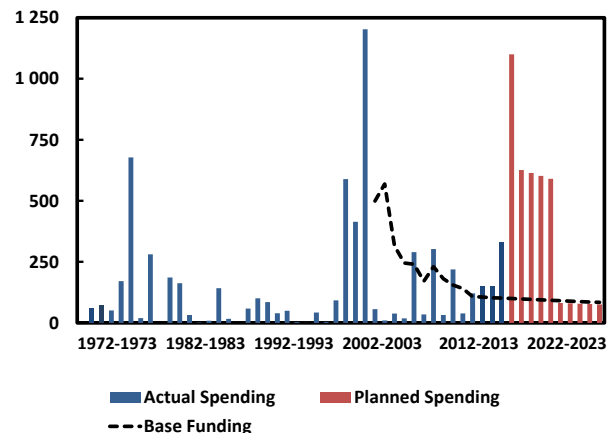
Les dépenses prévues constituent des coûts uniquement pour les catastrophes naturelles qui répondent aux critères établis. Il s'agirait des dépenses les plus élevées enregistrées sur une période de cinq ans depuis la mise en œuvre du programme¹⁹. Les dépenses annuelles moyennes dépassent largement le niveau de financement de référence, qui est de 100 millions de dollars par année.

Par ailleurs, selon les projections établies à partir des modèles climatiques d'Environnement Canada, les taux de précipitation devraient augmenter au Canada au cours des prochaines années²⁰. Toutes autres catastrophes naturelles pour lesquelles le gouvernement fédéral devrait accorder une aide financière au titre du programme des AAFCC auraient pour effet d'accroître la responsabilité fédérale au-delà des montants indiqués dans la figure 3-1.

Figure 3-1

Paiements faits par le gouvernement du Canada au titre d'Accords d'aide financière en cas de catastrophe

En millions de dollars, dollars constants de 2013



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget, gouvernement du Canada.

Remarques : Les données concernant les dépenses réelles entre 2003-2004 et 2010-2011 reflètent les paiements qui ont été faits et peuvent être incomplètes, car les paiements en espèces peuvent être retardés de non moins de dix ans, conformément aux dispositions réglementaires applicables aux programmes. Le financement de base a été établi dans le Budget principal des dépenses dès 1999-2000. Auparavant, les crédits affectés aux AAFCC étaient établis dans le Budget supplémentaire des dépenses. Les dépenses prévues pour 2014-2015 et les années subséquentes correspondent aux plans indiqués dans le rapport financier trimestriel de Sécurité publique Canada, septembre 2013-2014, et aux calculs du DPB.

Portes d'entrée et corridors

Les dépenses de Transports Canada au titre de l'activité de programme portes d'entrée et corridors pendant la période de six mois à l'étude ont diminué de 66 millions de dollars, s'établissant à 19 millions de dollars, soit une diminution de 77 % en un an. Le programme portes d'entrée et corridors a pour objet d'appuyer et de superviser des projets, de favoriser des partenariats entre tous les niveaux de gouvernement et le secteur privé, et de contribuer à l'amélioration de l'infrastructure des portes d'entrée et des corridors du Canada²¹.

¹⁸ Au nombre des événements admissibles figurent l'inondation de juin 2013 en Alberta, l'inondation printanière de 2011 au Manitoba, l'inondation printanière de 2011 en Saskatchewan et la tempête de pluie de juin 2010 en Alberta.

¹⁹ <http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrsc/cndn-dsstr-dtbs/index-fra.aspx>, consulté en janvier 2014.

²⁰ Projections établies à partir du modèle climatique CanESM2 d'Environnement Canada, http://www.cccma.ec.gc.ca/french/diagnostics/cgcm4/pr_Amon_Can_ESM2_rcp26_1995_2090_pct_amno.shtml, consulté en janvier 2014.

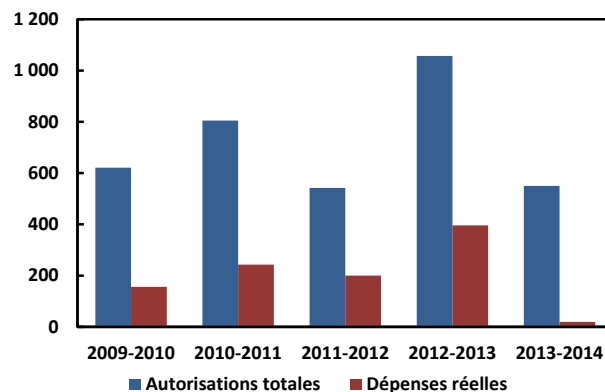
²¹ <http://www.tc.gc.ca/fra/services-generaux/page-1025.html>, consulté en janvier 2014.

En 2013-2014, les autorisations du programme ont diminué pour augmenter en conséquence dans les années à venir compte tenu des besoins de trésorerie reportés des projets financés. Bien que les autorisations aient été révisées à la baisse, au cours des six premiers mois de 2013-2014, environ 4 % des fonds autorisés dans les prévisions budgétaires ont été dépensés pour les salaires ou ont été transférés au moyen d'une subvention ou d'une contribution. Les faibles taux de dépenses enregistrés durant le premier semestre de l'année correspondent depuis toujours à d'importantes sommes non utilisées en fin d'année, car les dépenses du programme portes d'entrée et corridors n'ont jamais dépassé 37 % des autorisations totales en une année depuis 2009-2010 (figure 3-2).

Figure 3-2

Transports Canada : Programme des portes d'entrée et corridors

En millions de dollars



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget, gouvernement du Canada.

Remarque : Les dépenses réelles en 2013-2014 ont été engagées sur une période de six mois alors que les autres dépenses correspondent aux totaux de fin d'année.

Annexe A

Dépenses de programme directes : Mesures de réduction cumulatives

En millions de dollars, sauf indication contraire

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014 p*	2014-2015 p*	2015-2016 p*	2016-2017 p*	2017-2018 p*
Mesures de restriction	452	880	5 855	9 115	12 492	13 083	13 359	13 667
Budget de 2010	452	1 586	3 481	4 425	5 130	5 130	5 130	5 130
Budget de 2011		194	271	569	525	534	534	534
Budget de 2012		(900)	1 762	3 481	5 332	5 175	5 219	5 222
Mise à jour des projections économiques et budgétaires de 2012			341	572	791	999	1 231	1 436
Budget de 2013				68	114	145	145	145
Mise à jour des projections économiques et budgétaires de 2013					600	1 100	1 100	1 200
Dépenses de programme directes	122 233	119 093	117 712	120 700	115 400	115 900	119 000	121 400
Réduction cumulative des dépenses de programme directes (%)	0,4%	0,7%	4,7%	7,0%	9,8%	10,1%	10,1%	10,1%

Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget, gouvernement du Canada, Comptes public du Canada.

Remarques : Les exercices marqués d'un p* sont des projections.

Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement exacts.

Les dépenses totalisant 900 millions de dollars en 2011-2012 sont reliées au réaménagement des effectifs résultant d'une réduction des dépenses prévue dans le budget de 2012.

Pour faciliter la comparaison, les dépenses de programme directes et les dépenses de programme totales engagées avant 2012-2013 ont été redéfinies pour tenir compte des changements apportés en 2012-2013 sur le plan de la comptabilisation. Certains crédits d'impôt qui étaient auparavant comptabilisés en tant que réductions des recettes fiscales font maintenant partie des dépenses de programme directes et s'accompagnent d'une augmentation équivalente et compensatoire des recettes gouvernementales.